

Désignation : TPC pour la couleur rouge (marque déposée).
Système de conduit enterré dans le sol, **Cintrable** (couronne) et **rigide** (barre).

N° de certification : 622

Utilisation : Conduit double paroi de couleur **rouge** destiné à la protection des câbles électriques et/ou de gaines pour réseaux et branchements souterrains.
Conduit annelé extérieur, livré en couronne avec fil tire aiguille et manchon ou en barre avec un manchon à chaque extrémité.

Normes de référence : NF EN 61386-24

Matières : Polyoléfine

Dimensions (en mm) : Tableau des Ø produits **TPC Couronne** normalisés et certifiés



Ø nominal (mm)	Ø ext minimum (mm)	Ø ext maximum (mm)	Ø int tolérances normatives (mm)	Ø int mini (mm)	Ø int maxi (mm)	Rayon de cintrage (mm)
40	40	40,8	≥ 30	30,8	32	240
50	50	51	≥ 37	38,5	39,5	300
63	63	64,2	≥ 47	49,5	52	328
75	75	76,4	≥ 56	61,4	62,2	450
90	90	91,7	≥ 67	73,5	74,7	450
110	110	112	≥ 82	90,8	92,5	450
160	160	162,9	≥ 120	135,5	136,6	700

Tableau des Ø de produits **TPC Barre** normalisés et certifiés



Ø nominal (mm)	Ø ext minimum (mm)	Ø ext maximum (mm)	Ø int tolérances normatives (mm)	Ø int mini (mm)	Ø int maxi (mm)
110	110	112	≥ 82	91,2	92,5
160	160	162,9	≥ 120	135	137,5
200	200	203,6	≥ 150	172	175
250	250	254,5	≥ 188	220	222

Propriétés mécaniques :

- Résistance à la compression : <ou = à 5% à 450 N à 23°C (+ ou - 2)
- Résistance aux chocs : à - 5°C : 15 joules (Ø 40 à 50) / 20 joules (Ø 63 à 90)
28 joules (Ø 110) / 40 joules (Ø 160 à 250)
- Indice IK : IK 09 (Ø 40) IK 10 (Ø 50 à 250)

Propriétés thermiques :

- Résistance à la propagation de la flamme : **Propagateur de la flamme**

Propriétés d'étanchéité (IP40 avec accessoires) :

- Protection contre les corps solide : 4 **protégé contre les corps solide > à 1 mm**
- Protection contre les corps liquides : 0 **Pas de protection**

Ces informations sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Stockage et transport :

- Température limite de stockage et transport : - 25°C
- Température limite de pose : - 15°C
- Température maximale d'utilisation en régime permanent : + 60°C

Identification et traçabilité :

Pour les couronnes, chaque rouleau est identifié par une étiquette, pour les barres, chaque fardeau est identifié par une étiquette avec les informations suivantes :

- le diamètre du conduit
- appellation commerciale
- la norme de référence
- la traçabilité est assurée par un marquage sur chaque rouleau, avec date et heure de fabrication.

Conditionnement :

- En couronne de 25, 50 mètres.
- En barre de 5,80 mètres et 6,00 mètres (Longueur totale manchon compris), conditionnée en fardeaux.

Conseils d'utilisation :**Règle de pose :**

La profondeur de pose s'étend à partir de la génératrice inférieure de la canalisation; les conditions et règlements locaux sont à respecter en l'absence de considération contraire, les profondeurs de pose sont de 0,70 mètres sous trottoir et de 1,00 mètre sous chaussée.

La largeur de la fouille dépend de sa profondeur et de la nature du terrain. La tranchée doit permettre de disposer les canalisations avec 0,20 mètre d'intervalle minimal entre elles afin de limiter l'influence thermique d'un câble sur l'autre. Si la largeur de la canalisation ne l'autorise pas, prévoir une surprofondeur.

Les fourreaux doivent être posés sur un fond de fouille dressé et nivelé pour permettre un raccordement correct des éléments.

Après la pose des fourreaux, il est recommandé de les recouvrir sur une hauteur de 0,20 mètre de terre ou de grave débarrassée de grosses pierres.

Un grillage avertisseur (Norme de référence NF 12613) doit être utilisé pour permettre la détection des conduits enterrés. Le grillage avertisseur se pose dans la tranchée, à une distance réglementée au dessus de l'ouvrage à signaler (0,20 mètre). Il permet d'identifier la nature de l'ouvrage enterré par sa couleur (rouge pour les canalisations électriques), de signaler la présence de conduit sous terrain.

Un tri des matériaux est nécessaire avant tout remblayage. Au dessus du grillage, on comblera, sur une hauteur de 0,10 mètre, avec les éléments les plus meubles des déblais. Les matériaux pierreux étant répandus à la surface du remblai.

Le remblayage est effectué en fonction du règlement de voirie.

Normes à consulter :

NF P98-331 Chaussées et dépendances – Tranchées : ouverture, remblayage, réfection.

NF P98-332 Chaussées et dépendances – Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.

XP P16-003 Travaux à proximité de réseaux : prévention des dommages et de leurs conséquences.

Taux d'occupation des conduits :

Le diamètre intérieur du conduit doit correspondre, en principe, à 1,8 fois le diamètre extérieur du câble.